

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, Mme CHEVALIER Mireille, M. MONMARCHE Gilbert, Mme GEST Céline, M. NIVOLLE Bertrand, M. SEVEGRAND David, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey.

Absent excusé : M. NIVOLLE Bertrand.

Absentes : Mme LEMOINE Christine, Mme GUILLAUME Marie.

Secrétaire de Séance : M. SEVEGRAND David.

Date de convocation : 20 mars 2018

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2018 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. AVENANTS TRAVAUX SALLES DU LION D'OR
2. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
4. SUBVENTION BUDGETS CCAS et CAISSE DES ECOLES
5. COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2017 – Commune – assainissement - Lotissement
6. AFFECTATION RESULTATS 2017 – Commune – assainissement - Lotissement
7. TAUX IMPÔTS LOCAUX 2018
8. BUDGETS PRIMITIFS 2018 – Commune – Assainissement - Lotissement
9. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n°2-2018-1

AVENANT TRAVAUX SALLES DU LION D'OR

Monsieur le Maire donne la parole à M. TAILLEBOIS, qui expose que différents avenants sont nécessaires à la poursuite des travaux des salles du Lion d'Or. En effet, l'avancée des travaux a montré un état nécessitant des interventions imprévues.

Ces avenants concernent les lots suivants :

		Avenants HT	Avenants TTC
Lot n°2 - Gros œuvre	SARL PBG	1 280.00 €	1 536.00 €
Lot n°3 - Charpente couverture	FLAUX HABIT BOIS	- 3 400.00 €	- 4 080.00 €
Lot n°4 - Menuiserie extérieures	FLAUX HABIT BOIS	1 570.00 €	1 884.00 €
Lot n°5 - Menuiserie intérieure	FLAUX HABIT BOIS	- 895.00 €	- 1 074.00 €
Lot n°6 - Plâtrerie	BREL	3 420.83 €	4 105.00 €
Lot n°7 - Electricité	MASSELIN	2 324.30 €	2 789.16 €
lot n°8 - Plomberie	MASSELIN	1 474.63 €	1 769.56 €
Lot n°9 - revêtement sols	LEBLOIS	3 136.00 €	3 763.20 €

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants ci-dessus au marché d'aménagement des salles du Lion d'Or

Délibération n°2-2018-2

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'emploi de responsable de la restauration scolaire est à ce jour occupé par un adjoint technique principal 1ère classe, et il propose de le modifier pour permettre la nomination d'un agent de maîtrise, l'agent en poste ayant été retenu au titre de la promotion interne.

De même, l'emploi de responsable du service technique est actuellement occupé par un adjoint technique principal de 2ème classe, et Monsieur le Maire propose de le modifier pour permettre la nomination d'un agent de maîtrise, l'agent en poste ayant également été retenu au titre de la promotion interne.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de créer un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} avril 2018.
- décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018.
- modifie ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel, à compter du 1^{er} avril 2018 :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	Durée hebdomadaire de service
TOTAL	12	
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	7	
Attaché territorial	1	Temps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Agent de maîtrise	2	Temps complet
Adjoint technique	3	Temps complet
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS NON COMPLET	4	
Adjoint administratif	1	15 heures
Adjoint technique	1	24 heures
Adjoint technique	1	10.91 heures
Adjoint technique	1	2 heures par jour scolaire
EMPLOIS NON PERMANENTS	1	
Adjoint d'animation	1	3 h. par semaine scolaire

Délibération n°2-2018-3

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. TAILLEBOIS, qui expose que la commission Animation a examiné les différentes demandes de subventions des associations communales et extérieures, et a formulé des propositions.

Les Enfants de la Baie, Gym-Danse-Loisirs et le Théâtre des Hermelles bénéficient de la mise à disposition de salles communales et ne sollicitent pas de subvention. La société de Chasse et le Noroit-Club n'en demandent pas non plus.

L'Amicale bouliste ayant fusionné avec le Club de la Bonne Entente, il n'y a plus lieu de prévoir de subvention pour cette association.

Le Cercle Celtique sollicite une aide supplémentaire suite au renouvellement des costumes.

Le Cap Cherrulais sollicite une subvention exceptionnelle pour pouvoir accueillir un groupe plus important à la Fête de la Musique. Par ailleurs, l'association sera présente au village de la Route du Rhum, et tiendra du 24 octobre au 4 novembre 2018 un stand aux couleurs de Cherrueix à l'occasion des 40 ans de cette course. Il est proposé d'accorder la subvention de base (115 €) la subvention pour la fête de la musique (440 €) et une subvention exceptionnelle de 1000 € pour la venue d'un groupe reconnu et l'investissement de l'association dans le cadre de la Route du Rhum. Madame WY SOCKI demande qu'on souligne le caractère exceptionnel de cette aide.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

ADEPT :	115 €
AFN-ACPG-CATM :	265 € (115 € + 150 €)
APE (Association parents d'élèves) :	115 €
AUX DOIGTS DE FEE	115 €
CAP CHERRULAIS	1 555 € (115 € + 440 € + 1000€)
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	265 € (115 €+150 €)
CLUB DE LA BONNE ENTENTE	442 €
DZIEN DOBRY	115 €
LIPAP	115 €
CENTRE DE LOISIRS DES LUTINS	115 €

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations et organismes extérieurs :

ADMR	1 000 €
CROIX D'OR	55 €
CROIX ROUGE	55 €
DDEN	25 €
PREVENTION ROUTIERE	105 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
SNSM	165 €

Délibération n°2-2018-4a

SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention du budget communal au budget du CCAS, notamment pour permettre le paiement du repas annuel des personnes âgées, ainsi que diverses interventions du CCAS. Il propose l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 4 000 € au budget du CCAS pour l'année 2018.

Délibération n° 2-2018-4b

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles, et de reconduire la somme accordée en 2017, à savoir 11 045 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 11 045 € au budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2018.

Délibération n° 2-2018-3-2017-5a

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la Commune, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	675 842.43 €
Recettes de fonctionnement :	884 776.29 €
Excédent de fonctionnement :	208 933.86 €
Dépenses d'investissement :	473 730.27 €
Recettes d'investissement :	646 466.01 €
Excédent d'investissement :	172 735.74 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la Commune.

Délibération n°2-2017-5b

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de l'Assainissement, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	51 935.86 €
Recettes d'exploitation :	77 597.67 €
Excédent d'exploitation :	25 597.67 €
Dépenses d'investissement :	43 827.15 €
Recettes d'investissement :	115 037.65 €
Excédent d'investissement :	71 210.50 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Délibération n° 2-2018-5c

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du lotissement de la Planche, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	114 061.15 €
Recettes de fonctionnement :	82 016.16 €
Résultat de fonctionnement :	- 32 044.99 €
Dépenses d'investissement :	82 016.16 €
Recettes d'investissement :	41 008.08 €
Résultat d'investissement :	- 41 008.08 €

Monsieur le Maire précise que les terrains restants ont fait l'objet d'un compromis de vente en 2017, mais que la vente ne sera concrétisée qu'après les délais de recours des permis de construire, qui ont été accordés en début d'année 2018. La vente effective est donc prévue pour les semaines à venir.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 du lotissement de la Planche.

Délibération n° 2-2018-5d

COMPTES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 établis par la Trésorerie, pour la commune, l'assainissement et le lotissement de la Planche. Ces documents sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017 de la Commune, de l'assainissement et du lotissement de la Planche.

Délibération n° 2-2018-6

AFFECTATION DES RESULTATS

A – COMMUNE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 208 933.86 €. La section d'investissement présente un excédent de 172 735.74 €. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement, pour sa totalité, à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2017 de la commune selon la proposition ci-dessus.

B – ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 25 597.67 €. La section d'investissement présente un excédent de 71 210.50 €. Monsieur le Maire propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2017 de l'assainissement selon la proposition ci-dessus.

Délibération n°32-2018-7

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2018. Dans un contexte d'incertitude face à la réforme de la taxe d'habitation, il propose de ne pas augmenter les taux précédents. Un bilan sera fait en fin d'année sur cette réforme et ses conséquences pour la commune.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et de les maintenir ainsi qu'il suit pour 2018:

TAXE D'HABITATION :	12.22 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES :	13.74%
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES :	44.83%

Délibération n°2-2018-8a

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 815 179.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 826 136.36 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2018 de la Commune est adopté à l'unanimité.**

Délibération n° 2-2018-8b

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 77 067.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 127 873.17 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2018 de l'assainissement est adopté à l'unanimité**

Délibération n° 2-2018-8c

BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du lotissement de la Planche, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 73 053.07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 41 008.08 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2018 du lotissement de la Planche est adopté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une notification du tribunal Administratif l'informant de l'ouverture d'une procédure juridictionnelle en vue de prescrire les mesures d'exécution du jugement rendu le 4 juillet 2017, dans l'affaire du stationnement sur le domaine public maritime.

- Madame BEREST signale que les problèmes persistent sur le parking de l'école, il est régulièrement emprunté à contresens, des cars continuent à stationner. Monsieur le Maire répond que cette question sera traitée lors de l'aménagement de la voie entre la rue de l'Académie et le parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.
Le Secrétaire de séance,
David SEVEGRAND

Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

